

DECISION N° 100 - 2024

Portant validation du devis de la société CARDIN ET SOETAERT pour les travaux de rénovation de l'école Paul Bert

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20240402-DAJ-DEC-24-101-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

Publication : 05/04/2024

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de la société CARDIN ET SOETAERT pour les travaux de rénovation de l'école Paul Bert ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que le devis de la société CARDIN ET SOETAERT pour les travaux de rénovation de l'école Paul Bert est économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ces devis ;

DECIDE :

De valider le devis de la société CARDIN ET SOETAERT pour les modifications et installations des sanitaires de l'école élémentaire Paul Bert d'un montant de 44 000.00 € HT.

signé électroniquement le 31/03/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire
signé électroniquement le 31/03/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

